

ASSEMBLEE DES EVEQUES ORTHODOXES DE FRANCE (AEOF)

Communiqué

Le métropolite Emmanuel, président de l'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France a été reçu, vendredi 3 février dernier, par la commission Machelon. Constituée en octobre 2005 à l'initiative du Ministre de l'intérieur, M. Nicolas Sarkozy, cette commission a pour tâche de « mener une réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics » afin de formuler, en juin 2006, « des propositions opérationnelles relativement à la loi de 1905 ».

Mgr Emmanuel a d'abord présenté l'Eglise orthodoxe en France, donnant un aperçu de son histoire, de sa vie et de son organisation, à commencer par l'Assemblée des Evêques, instance de coordination et de représentation des juridictions orthodoxes canoniques, créée en 1997 dans le prolongement du processus inter orthodoxe engagé dès le début des années 1960 par l'ancien Comité inter épiscopal. Il a souligné l'intégration des orthodoxes, issus de diverses émigrations ou Français de souche, dans la nation et la société française, ainsi que leur participation positive à la vie de la Cité. Enfin, il a noté que l'Eglise orthodoxe est engagée, depuis plusieurs décennies, dans des relations confiantes de dialogue, d'ouverture, et de collaboration avec les autres confessions et les autres religions présentes sur le territoire ainsi qu'avec les pouvoirs civils à tous niveaux dans l'ensemble du pays.

Concernant le fonds de son audition, Mgr Emmanuel a déclaré que l'Eglise orthodoxe en France est attachée aux principes de la laïcité, au cadre républicain de séparation et de mutuel respect de l'Eglise et de l'Etat, ainsi qu'aux grands équilibres de la loi 1905. Considérant que cet ensemble n'a pas à être remis en question dans sa philosophie générale, il s'est néanmoins montré favorable à des aménagements pratiques afin d'en permettre un usage actualisé. Mgr Emmanuel a notamment évoqué la possibilité d'aménager l'objet des associations culturelles afin qu'il soit « principalement », et non plus « exclusivement », dédié à la célébration et l'entretien du culte- ce qui aurait pour effet de faciliter leur action dans un cadre légal, harmonieux et transparent. Concernant les bâtiments culturels et les besoins les plus évidents qui peuvent se présenter, il s'est prononcé en faveur d'une aide des pouvoirs publics, à la fois active et pondérée, là où la demande socio-culturelle est la plus pressante. Outre cette coopération, il a suggéré une concertation régulière avec les instances publiques pour tout ce qui a trait aux affaires liés au culte et à sa bonne intégration dans la vie de la Cité.

Un débat s'en est ensuivi avec le Président Machelon et les membres de la commission, empreint de liberté, de réalisme, et de courtoisie.

Fait à Paris, le 11 février 2006

Pour l'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France

Contact presse AEOF

Carol Saba

Resp. Commission Médias & Information

[email : carol.saba@wanadoo.fr - 06 20 18 46 77]

**L'AEOF est l'instance de coordination
de l'épiscopat orthodoxe canonique en France (voir encadré ci-joint)**

ASSEMBLEE DES EVEQUES ORTHODOXES DE FRANCE (AEOF)

L'AEOF regroupe tous les évêques orthodoxes canoniques en France et a son siège officiel au 7 rue Georges Bizet, 75116 Paris. Créée en février 1997 dans le prolongement du Comité inter-épiscopal orthodoxe (constitué en France depuis 1967), l'AEOF a pour objet de « manifester l'unité de l'Eglise Orthodoxe en France et de maintenir, préserver et développer les intérêts des communautés relevant des diocèses orthodoxes canoniques de ce pays ». Sans pour autant constituer une instance canonique au sens du droit canon de la Sainte Eglise Orthodoxe et en attendant les décisions du futur Saint et Grand Concile Pan-Orthodoxe en ce qui concerne l'organisation canonique de la diaspora, l'AEOF a pour mission d'assurer la coordination des activités d'intérêts communs et de donner une impulsion dans les domaines de la formation théologique et pastorale, de la catéchèse, de la vie liturgique, des éditions religieuses, de la communication et de l'information.

Présidée par le métropolite Emmanuel (ADAMAKIS) [Patriarcat œcuménique], l'AEOF regroupe comme membres, l'archevêque Gabriel (DE VYLDER) [Patriarcat œcuménique, paroisses de tradition russe], le métropolite Gabriel (SALIBY) [Patriarcat d'Antioche], l'archevêque Innocent (VASSILIEV) [Patriarcat de Moscou], l'évêque Luka (KOVACEVIC) [Patriarcat de Serbie], le métropolite Joseph (POP) [Patriarcat de Roumanie] et les évêques, Michel (STORE) [Patriarcat œcuménique, paroisses de tradition russe], Silouane (SPAN) [Patriarcat de Roumanie] et Marc (ALRIC) [Patriarcat de Roumanie].

Commissions

- Commission théologique (responsable, le père Boris Bobrinskoy),
- Commission liturgique (responsable, le père diacre, Nicolas Lossky),
- Commission des relations inter Eglises (responsable, le père Michel Evdokimov),
- Commission médias et information (responsable, Mr. Carol Saba),
- Commission sociale, Eglise et société (responsable, Mr. Michel Sollogoub),
- Commission administrative et finance (responsable, Mr. Samer Chébat).